

*Le projet de loi anti-nounous voilées à leur domicile voté*

## Un nouvel acharnement contre la femme musulmane en France

Imane Nigrou  
inigrou@aujourd'hui.ma

Si l'on fait le point sur la politique française durant ces dix dernières années, une aberration se dégage. Devant toutes les urgences que cet Etat pourrait inscrire dans ses priorités, la communauté musulmane est devenue l'enjeu politique majeur. Et ça continue, il y a quelques jours, les sénateurs ont adopté une proposition de loi interdisant aux assistantes maternelles gardant des enfants à domicile de porter le voile. Quelles en seraient les raisons ? ALM fait le point pour vous.

On dirait que les cheveux de la femme musulmane sont devenus la préoccupation numéro un du gouvernement français, du voile à la burqa et des collégiennes aux nounous. Les lois pour le dévoilement de ces femmes se succèdent, l'une plus polémique que l'autre. A peine installés au Sénat, l'urgence impérieuse des socialistes n'a été que de sortir une proposition de loi sur la laïcité des nounous. Ce texte vise à interdire aux assistantes maternelles le port du voile à leur domicile pendant leurs heures de travail.

La motivation de ce texte serait basée sur un principe de laïcité. Ainsi, sur le préambule de la proposition on peut lire ceci : «Le texte vise ainsi à franchir une nouvelle étape dans le renforcement de la laïcité dans notre pays et complète le dispositif législatif juridique qui y concourt, marqué notamment par deux lois adoptées au cours de la dernière décennie». Il est question ici de la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public et celle qui encadre le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

Qui pourrait vouloir interdire aux nounous le port du voile «chez elles» et pour quel motif ? C'est la sénatrice Françoise Laborde qui est à l'origine de cette initiative. Dans une déclara-

tion à l'AFP, elle explique que «les parents ont le droit de choisir une nounou qui soit «neutre» sur le plan religieux». D'après Amel Baghdadi, assistante maternelle, «une fois de plus, la femme musulmane est stigmatisée. Ces parents sont bien évidemment libres de choisir que la nounou de leur enfant porte le voile ou non, mais aller jusqu'à légiférer sur un thème aussi populaire, c'est une aberration. L'islamophobie de l'Etat ne cesse de faire surface». En effet, la sénatrice qui aurait initié ce projet de loi se serait basée sur quelques plaintes qu'elle a reçues de la part d'un nombre, qu'elle n'a pas su définir, de parents. Lors d'un débat organisé jeudi dernier par Radio Orient, Mme Laborde a été incapable de décrire la nature du problème. La sénatrice n'a

*On dirait que les cheveux de la femme musulmane sont devenus la préoccupation numéro un du gouvernement français.*

pas su présenter des chiffres permettant de mesurer l'urgence de cette loi. Durant ce débat qui a duré une heure, les seuls arguments de la sénatrice se résumaient au droit des parents et la vulnérabilité des enfants. Pas assez pour convaincre le public sur sa pertinence mais largement suffisants pour traduire une phobie non justifiée.

Il serait intéressant de souligner que cette proposition de loi s'inspire de l'interdiction faite de porter le voile dans les crèches. Elle s'inscrit également dans la lignée de la décision de justice qui avait validé le licenciement d'une employée de crèche qui souhaitait travailler en portant le hijab, dans la crèche Baby Loup, à Chanteloup-les-Vignes. Ce projet de loi anti-nounous voilées doit encore passer devant l'Assemblée nationale et peut-être revenir au Sénat pour être adopté définitivement. A l'heure actuelle, plusieurs voix s'élèvent contre ce texte et des pétitions circulent sur la Toile dans l'espoir d'éviter le vote d'une loi jugée sexiste et islamophobe par la plupart des organismes dont le collectif «Mamans toutes égales» qui estime qu'il s'agit d'une «loi d'exclusion insupportable». ■

